**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse

**Band:** 26 (1935)

**Artikel:** Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la

Suisse romande

Autor: A. D.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-112269

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande.

La conférence s'est réunie à Lausanne, le 12 juin 1935, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Perret, président. M. Jaccard, chef de service et rédacteur, présenta son rapport sur l'Annuaire de l'instruction publique, dont les comptes et le budget furent adoptés. Une discussion fort intéressante s'éleva ensuite sur la question si actuelle de l'enseignement post-scolaire, proposée par la conférence des chefs de service; cet enseignement, si utile aux yeux de tous les assistants, doit-il devenir obligatoire, comme c'est déjà le cas dans plusieurs cantons romands, ou bien doit-il rester facultatif? Une étude de M. Barbey, chef de service à Fribourg, devant paraître dans le présent Annuaire, on décide de renvoyer la question à l'année prochaine. La conférence des chefs de service est chargée de continuer l'étude des cours de perfectionnement pour les membres du corps enseignant. Elle étudiera également les moyens de protéger les enfants contre les dangers de la circulation.

Une fois de plus se posa devant la conférence la question du maintien ou de la suppression de la convention intercantonale du 7 décembre 1907 concernant le changement de domicile des élèves. La situation a été en effet modifiée par les changements que les cantons de Genève et de Neuchâtel ont apportés à la durée de la scolarité. La question sera reprise dans une séance ultérieure. M. Atzenwiler, directeur de l'enseignement primaire à Genève, renseigna l'assemblée sur les émissions radio-scolaires; les essais faits au cours du dernier hiver se sont révélés très satisfaisants. La conférence fera des démarches pour faciliter si possible l'acquisition de bons appareils aux écoles de campagne et de montagne. Après un rapport de M. Deluz, chef de service, la question des examens du diplôme intercantonal romand est renvoyée à l'année prochaine.

Dans une séance spéciale, présidée par M. le conseiller d'Etat Borel (Neuchâtel), la conférence adopta les comptes et le budget du Glossaire des patois de la Suisse romande, après un rapport de M. le professeur Gauchat, rédacteur en chef.

A. D.